

Informations sur la politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées conformément au règlement européen Règlement (UE)2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

En application de ce règlement, l'ensemble de nos produits doit désormais décrire la façon dont le risque de durabilité est pris en compte dans les décisions d'investissement et son impact éventuel sur la rentabilité des produits.

Qu'est-ce que le risque de durabilité ?

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Comment Natixis Wealth Management Luxembourg prend en compte ce risque ?

Dès lors que Natixis Wealth Management Luxembourg rend un service de gestion sous mandat ou lorsqu'elle conseille un client sur un instrument financier ou un produit d'assurance, elle intègre dans ses dispositifs de sélection des produits et d'investissement une analyse des risques de durabilité, notamment lors de la sélection des produits qu'elle référence, aidée en cela par les expertises des sociétés de son groupe, dont Vega Investment Managers.

Dans quelles mesures Natixis Wealth Management Luxembourg prend en considération les incidences négatives en termes de durabilité au sein de son offre de gestion financière ?

Bien que Natixis Wealth Management Luxembourg soit sensible aux incidences négatives dans ses expertises, elle n'est pas à ce jour en mesure de suivre l'ensemble des indicateurs ayant un impact négatif en matière de durabilité. Un certain nombre de données dont les sources ne sont pour l'instant pas toutes identifiées et disponibles, ne lui permettent pas de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR.

Néanmoins, Natixis Wealth Management Luxembourg mettra tout en œuvre pour être en mesure de les prendre en considération de manière exhaustive dans ses décisions d'investissement, dans ses conseils en investissement ou dans ses conseils en assurance et modifiera sa position en conséquence.

Comment Natixis Wealth Management prend en compte le risque de durabilité dans sa politique de rémunération ?

Suivant l'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, la politique de rémunération de Natixis Wealth Management Luxembourg a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour est de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.